

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Conseil municipal de la Commune de**  
**Challes-les-Eaux (Savoie)**  
**Du Mercredi 20 janvier 2016**  
**A 19 h 00**

L'an deux mille seize et le vingt du mois de janvier, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le treize janvier deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.  
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 19 personnes

GROSJEAN Daniel, AVRY Pascal, BILLARD Bernard, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, LOPEZ Marie-Christine, MÉLÉ Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, NADAUD Laurent, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THÉVENOT Yves

Absents : 7

ABOUDRAR Véronique  
CHUZEVILLE Sandrine  
DI MEO-GUIGON Chrystel  
ETEOCLE Richard  
HALLAY James  
JACQUIER Jean-Yves  
PASSIN Jean-Pierre

Pouvoirs :

CLANET Jean-Claude donne pouvoir à MEUNIER Maurice  
DORDOLO Thierry donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle  
PALHEC-PETIT Colette donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine

Présents : 19

Absents : 7

Pouvoirs : 3

Votants : 22

Mme Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

## Finances (Patrick ESTEVE)

### **DCM 201601 Décision modificative n°3 / Budget du cinéma**

Monsieur Patrick ESTEVE, Conseiller Municipal délégué au cinéma, informe le conseil municipal que consécutivement au vote du budget primitif 2015, il convient d'apporter les modifications comme suit :

Il s'agit de la mise à disposition du personnel communal durant l'année 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
6218 Autre personnel extérieur	+ 5 500,00	637 Autres impôts et taxes	- 5 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 5 500,00</b>

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	22

- **APPROUVE** cette décision modificative n°3 du budget annexe du cinéma
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

*M. le Maire remercie Patrick ESTEVE ainsi que la nouvelle équipe de son implication. Un service de qualité à disposition des habitants de la commune.*

*M. Patrick ESTEVE précise qu'en ce moment le cinéma rencontre des difficultés pour acquérir certains films.*

### 19h13 Arrivée de M. Jean-Pierre PASSIN

Présents : 20

Absents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 23

### Administration Générale

#### **DCM 201602 Demande de subvention auprès du Centre National de la Cinématographie (Patrick ESTEVE)**

Monsieur Patrick ESTEVE, Conseiller Municipal délégué au cinéma, informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un logiciel de gestion de la billetterie du cinéma plus performant. Il est également prévu l'acquisition de cartes d'abonnés et de fidélité, la mise en service d'un terminal de paiement par carte bancaire et la mise en place des chèques comité d'entreprise. Le matériel informatique évoluera également avec l'acquisition de deux écrans dont un tactile et d'une imprimante adéquate.

Le montant total de cet investissement s'élève à 5 200 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	23

- sollicite du CNC une subvention la plus élevée possible.

*Mme Antoinette MELE demande comment fonctionne le CNC.*

*M. Patrick ESTEVE précise que sur une entrée de cinéma d'un montant de 10€ le CNC perçoit 1€ et sur ces 1€ il en conserve 20% pour son fonctionnement et les 80% restant servent à financer les aménagements des cinémas.*

**DCM201603 Demande de subvention auprès du FDEC / Parking Marcel FOURNIER (Josette REMY)**

Madame Josette REMY, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle au conseil municipal la délibération n°2013-06-11-05 du 11 juin 2013 sollicitant auprès du Conseil Général une subvention au titre du FDEC pour la création du parking Marcel FOURNIER

Le montant des travaux prévus est de 351 000 € HT.

Le dossier n'ayant pu être retenu pour la programmation 2015 par le conseil départemental. Il est proposé au Conseil Municipal de redéposer ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	23

- l'inscription de ce dossier au titre de la programmation 2016.
- l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

**DCM201604 Demande de subvention auprès du FDEC / Centre Technique Municipal (Josette REMY)**

Madame Josette REMY, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle au conseil municipal la délibération n°2014-08-07-06 du 7 août 2014 sollicitant auprès du Conseil Général une subvention au titre du FDEC pour la réfection de la toiture du bâtiment des services techniques.

Les travaux prévus sont les suivants :

- désamiantage pour un montant estimé de 27 326 € HT
- réfection de la toiture pour un montant de 68 674 € HT

Soit un total estimé à 96 000 € HT.

Le dossier n'ayant pu être retenu pour la programmation 2015 par le conseil départemental. Il est proposé au Conseil Municipal de redéposer ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite :

Abstentions :	0
Contre :	4
Pour :	19

- l'inscription de ce dossier au titre de la programmation 2016.
- l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

*M. Maurice MEUNIER précise que son équipe lors de la précédente présentation de ce dossier en conseil municipal avait émis un avis défavorable. Il n'est pas fait mention des énergies fossiles et ce dossier n'est pas abordé sous l'angle des énergies renouvelables. Il faut se poser la question de l'énergie et du photovoltaïque sur cette toiture.*

*M. Daniel GROSJEAN ces panneaux se font de moins en moins et ils sont supprimés. Cela coûte une fortune et il y a un gros problème sur le recyclage.*

*M. Claude MULLER il nous a été répondu que cela ne fonctionnait pas.*

*M. Maurice MEUNIER je suis étonné car il y a plein d'éléments différents. Il est vrai que les capteurs chinois étaient difficiles à recycler ; mais maintenant il y a des européens qui se sont lancés dans la fabrication. Il est dommage que les collectivités territoriales ne fassent pas des efforts et ne montrent pas l'exemple aux particuliers. Il y aurait aussi à dire sur les problèmes d'intégration de certains panneaux photovoltaïques sur certaines toitures.*

*Mme Josette REMY demande que l'étude soit portée à la connaissance des élus.*

*Mme Marie-Christine LOPEZ nous sommes une des rares communes qui ne donnent pas de subventions pour le solaire ou le renouvellement des énergies renouvelables.*

CF Etude de planification énergétique à l'échelle du SCOT Métropole Savoie ci-jointe.

### **DCM201605 Demande de subvention auprès du CDDRA / 80 ans du cinéma (Julien DONZEL)**

M. Julien DONZEL, Adjoint à la culture propose au conseil municipal de déposer via Métropole Savoie un dossier éligible au contrat de développement durable Rhône-Alpes – CDDRA- actions 4-4.1 rendre la culture accessible à tous / Accès au spectacle vivant.

Dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire du cinéma Le Challenger, diverses animations seront proposées autour du cinéma : expositions, concert sur les musiques de films, exposition de peintures du concours des peintres 2015 sur le thème du cinéma et la venue d'une artiste d'envergure nationale.

L'objectif du projet est avant tout d'animer le territoire, d'échanger avec un public le plus large possible. Les festivités organisées autour du cinéma municipal avec les associations locales (associations musicales et historiques) mais aussi, de faire découvrir « l'envers du décor » de la gestion d'une salle de 143 places. La mise en valeur d'un patrimoine culturel datant de 1935 en proposant des actions ludiques autour du cinéma et de son histoire.

L'ensemble des festivités sera proposé gratuitement à l'exception de la soirée « rencontre-débat » avec l'artiste qui sera accessible pour 4,50 € (tarifs habituels du cinéma pour des prestations spectacles). Cette tarification « pour tous » permettra au plus grand nombre de participer à cet événement.

Enfin, les membres de l'association « Ciné Ma Différence » qui propose des séances de cinéma à un public de jeunes autistes seront présents afin de sensibiliser le public à cette cause.

Cette animation est avant tout municipale mais un partenariat a dû être trouvé avec la commune de La Ravoire afin de pouvoir bénéficier de la présence d'une artiste « tête d'affiche ».

L'évènement aura lieu fin novembre - début décembre 2016

Le budget alloué est de : 5 500 € HT

- Cachet + transport et hébergement tête d'affiche : 1 000 €
- Concert musiques de films : 300 €
- Frais de communication : 700 €
- Graff « cinéma » : 3 000 €
- Frais de réception : 500 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	23

- Sollicite auprès du CDDRA l'octroi d'un taux de subvention de 30%
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **19h36 Arrivée de James HALLAY**

Présents : 21

Absents : 5

Pouvoirs : 3

Votants : 24

## **SIVU GENDARMERIE (Bernard BILLARD)**

### **DCM 201606 : Intégration de la commune de Saint-Jean-d'Arvey et modification des statuts du SIVU de Gendarmerie**

M. Bernard BILLARD, conseiller municipal, et président du SIVU gendarmerie informe le conseil municipal de la décision du SIVU gendarmerie du 25 novembre 2015 et de la décision n° 59205 du 19 août 2014 de la DGGN. (Arrêté du Ministre de l'Intérieur - NOR INTJ1419885A du 27 août 2014) concernant l'extension des compétences de la Brigade de Gendarmerie de Challes les Eaux sur le territoire des Communes de St JEAN D'ARVEY et de Les DESERTS.

M. Bernard BILLARD rappelle que la commune de Saint-Jean-d'Arvey, a délibéré depuis le 12 janvier 2015 sa volonté d'intégrer le SIVU de gestion de la gendarmerie.

M. le Président précise qu'à ce jour, malgré plusieurs relances il est toujours sans nouvelles de la commune de Les Déserts. Toutefois, pour ne pas pénaliser plus longtemps la commune de Saint-Jean-D'Arvey, une modification du périmètre du SIVU, en application de l'article 5211-18 du Code des Collectivités territoriales est proposée aux membres du comité syndical, ainsi qu'une modification de la répartition des contributions entre les Communes.

#### **Concernant la modification du périmètre du SIVU :**

- Cette modification est soumise aux conditions de majorité qualifiée, c'est à dire qu'elle doit recueillir l'accord, soit de la moitié des Communes membres du SIVU, représentant les deux tiers de la population, soit les deux tiers des Communes membres représentant la moitié de la population.
- A compter de la notification de la délibération du SIVU de Gestion de la Gendarmerie, au maire de chacune des Communes membres, le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle Commune, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Ces mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des Communes dont l'admission est envisagée. L'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

#### **Concernant la modification des statuts**

Le Président donne en conséquence lecture des statuts modifiés :

##### **Article 1<sup>er</sup>**

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les Communes de BARBY, CHALLES LES EAUX, CURIENNE, LA RAVOIRE, PUYGROS, SAINT BALDOPH, SAINT JOIRE PRIEURE, la THUILE, THOIRY et SAINT JEAN D'ARVEY, un syndicat (SIVU) qui prend la dénomination de :  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION  
DE LA GENDARMERIE DE CHALLES LES EAUX

##### **Article 8**

Les recettes sont déterminées comme suit :

- Taxes et redevances des occupants,
- Dons et legs,
- Subventions, dotations et emprunts,
- Toute autre recette induite par l'exercice des compétences du SIVU,
- Les contributions des communes associées aux dépenses du syndicat : participation annuelle forfaitaire de 10 € par commune.

Les autres articles restent inchangés

Vu les articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du comité syndical du SIVU gendarmerie du 25 novembre 2015

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	24

- Approuve l'intégration de la commune de Saint-Jean-d'Arvey
- Approuve la modification des statuts du SIVU de gendarmerie

*M. Daniel GROSJEAN précise que l'historique était de conserver les terrains pour pouvoir agrandir la gendarmerie même si au départ la gendarmerie ne pensait pas reconstruire des logements et des bureaux.*

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations au Conseil Municipal

- ▶ **Convention signée le 17 décembre 2015 avec Ciné Ma Différence et le Cinéma Le Challenger**  
Accueillir au sein du cinéma un public différent. Des bénévoles de cette association seront présents pour encadrer ses enfants ou adultes.
- ▶ **Marchés signés depuis le 9 décembre 2015**

N° marché	Objet du marché	Notification	Montant HT	Titulaire	Adresse
15.955.41	Etude géologique G2 + G5 pour salle plurivalente	04/12/2015	5 900,00	KAENA	38660 St Vincent de Mercuze
15.955.42	Etude Acoustique (salle plurivalente)	07/12/2015	2 500,00	ARCADIS	69626 Villeurbanne
15.955.43	Contrôle technique salle plurivalente	07/12/2015	13 500,00	SOCOTEC	73000 Chambéry
15.955.44	SPS salle plurivalente	08/12/2015	3 700,00	ELYFEC	38090 Vaulx Milieu

M. le Maire remercie les élus qui se sont investis pour le repas des anciens et les vœux du Maire.

Séance levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance,

  
J R E M Y